



**ASSEMBLEE GENERALE DU 8 MARS
2024 À AVAJAN
SAISON DE PÊCHE 2023**



SOMMAIRE

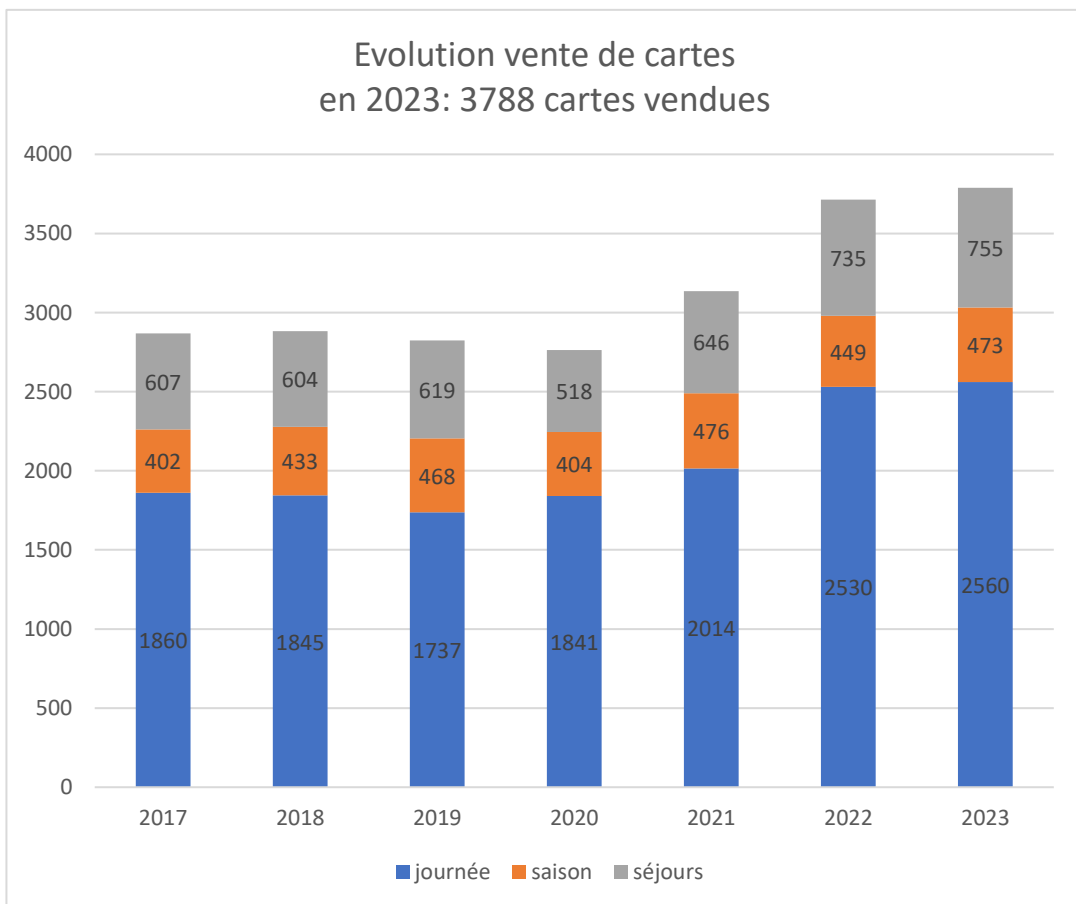
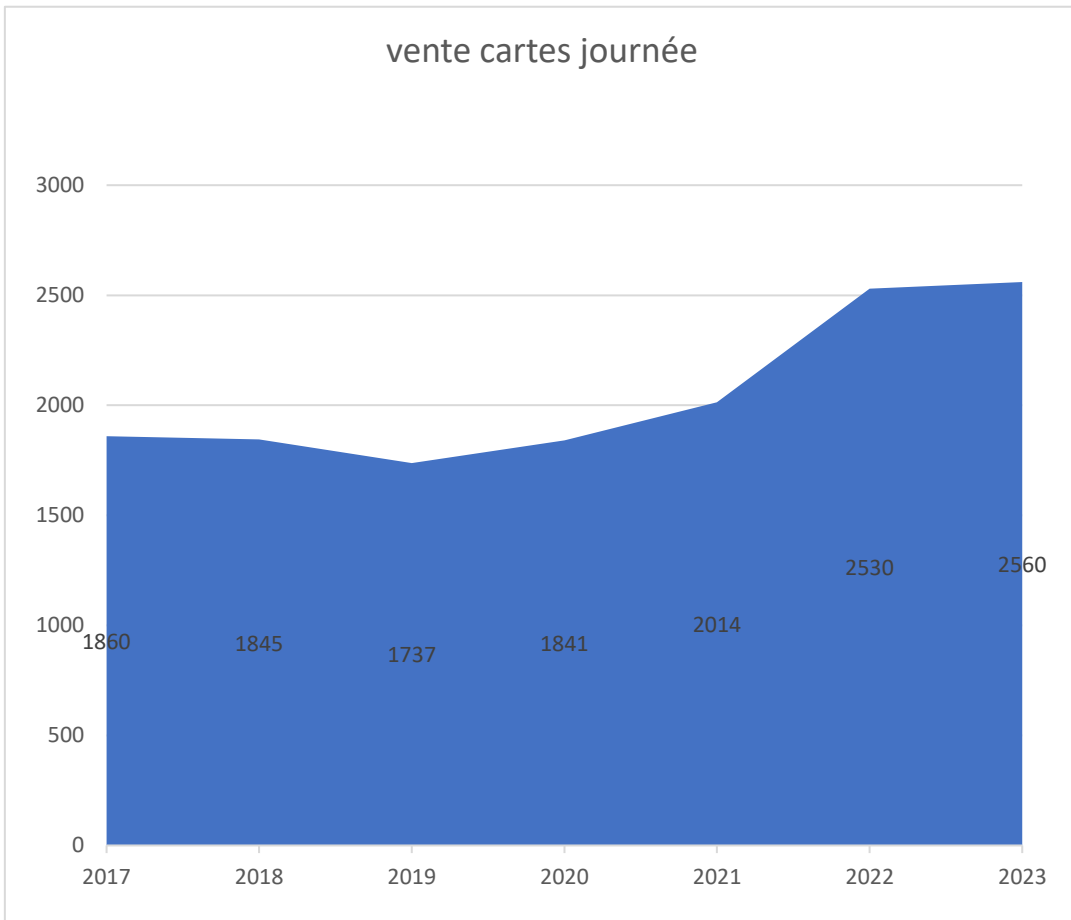
- ~~Le rapport de la commission de contrôle~~
- ~~Détail des soldes postes de trésorerie~~
- ~~Dépenses et recettes 2023~~
- Evolution vente de permis 2022/2023
- Répartition financière sur les permis vendus
- Suivi des ventes de cartes de 2017 à 2023
- Répartition dépenses recettes en 2023
- Les lâchers de truites en 2023
- Nos stocks de poissons pour 2024
- Dossier club halieutique en 2023
- Bilan saison 2023 et perspectives 2024

la date du 01/01/2023

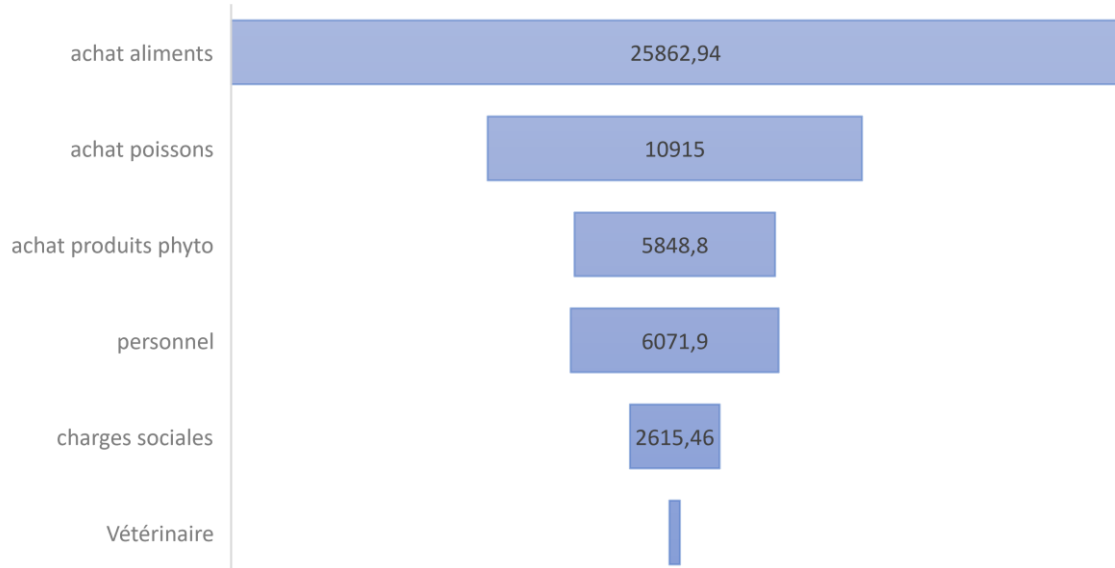
Produit	Saison 2022	Saison 2023	Evolution au 01/01/2023 / 01/01/2024	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure CHI 2023	322	319	-3	-0.93%
Carte Personne majeure	7	9	2	+28.57%
Carte Personne majeure – Offre d'automne	0	1	1	---
Sous-Total des cartes Personne Majeure	329	329	0	0.00%
Carte Découverte Femme	23	26	3	+13.04%
Carte Personne mineure	68	64	-4	-5.88%
Carte Découverte - 12 ans	139	130	-9	-6.47%
Carte Hebdomadaire	89	109	20	+22.47%
Carte Journalière	121	150	29	+23.97%
Total Cartes de Pêche	769	808	39	+5.07%
Option Club Halieutique Interdépartemental	5	1	-4	-80.00%
Total cartes de pêche + options	774	809	35	+4.52%

Répartition par produit - Commandes ventilées par la FNPF LOUDENVIELLE - La Gaule Louronnaise

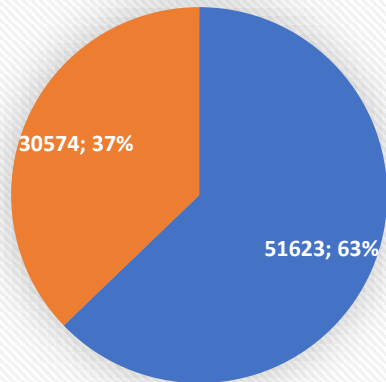
Produit	Quantité	Rép AAPP	Cot. GR ver:	Cot. GR ver:	Rép FD	Rép RMA	Total hors F Rép	CPMA (Total
Carte interfédérale Personne majeure CHI 2023	319	4147.00	0.00	7975.00	9506.20	2807.20	24435.40	9059.60 33495.00
Carte Personne majeure - Offre d'automne 2023	1	6.50	0.00	0.00	14.90	8.80	30.20	9.80 40.00
Carte Personne majeure 2023	9	117.00	0.00	0.00	268.20	79.20	464.40	255.60 720.00
Carte promotionnelle Découverte Femme 2023	26	162.50	0.00	0.00	378.30	228.80	769.60	166.40 936.00
Carte Personne mineure 2023	64	544.00	0.00	0.00	659.20	0.00	1203.20	201.60 1404.80
Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2023	130	487.50	0.00	0.00	292.50	0.00	780.00	126.00 906.00
Carte promotionnelle Hebdomadaire 2023	109	1014.79	0.00	0.00	1219.71	387.60	2622.10	989.40 3611.50
Carte Journalière 2023	150	810.00	0.00	0.00	1080.00	143.00	2033.00	486.20 2519.20
Vignette Club Halieutique Interdépartemental (CHI)	1	0.00	0.00	40.00	0.00	0.00	40.00	0.00 40.00
Frais de livraison	1				5.00			
Frais de dossier	0				0.00			
Totaux	810	7289.29	0.00	8015.00	13424.01	3654.60	32382.90	11294.60 43677.50



coût fonctionnement pisciculture 51 622€

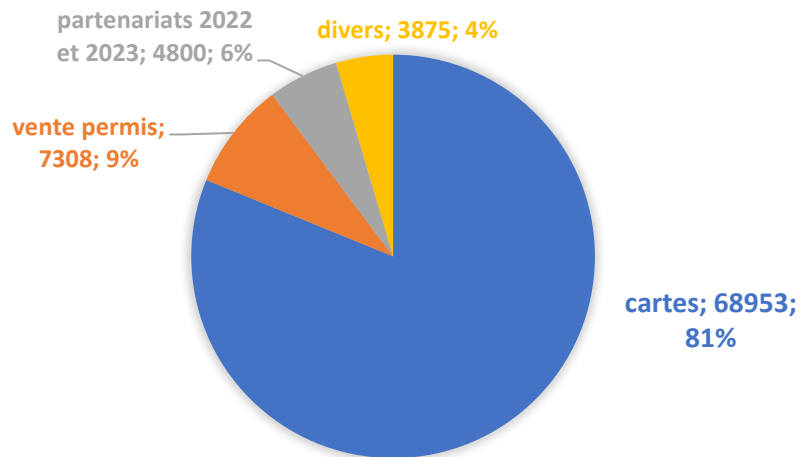


Dépenses 2023

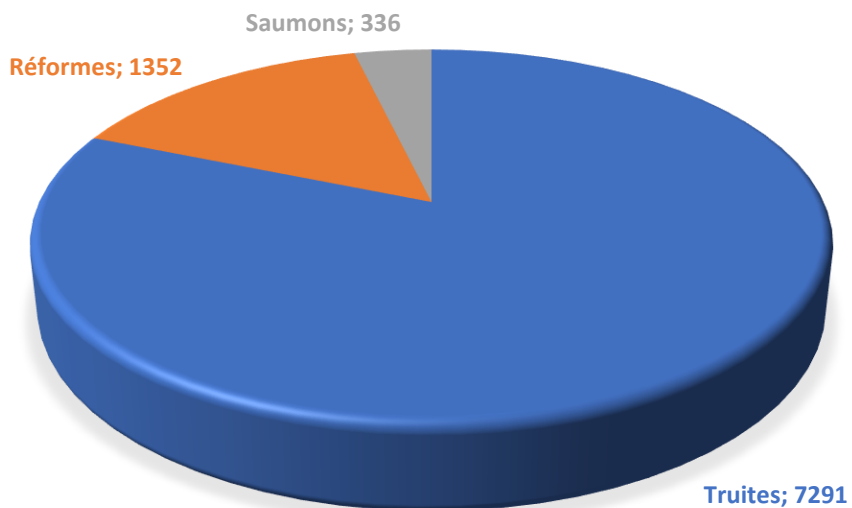


■ pisciculture ■ fonctionnement et travaux

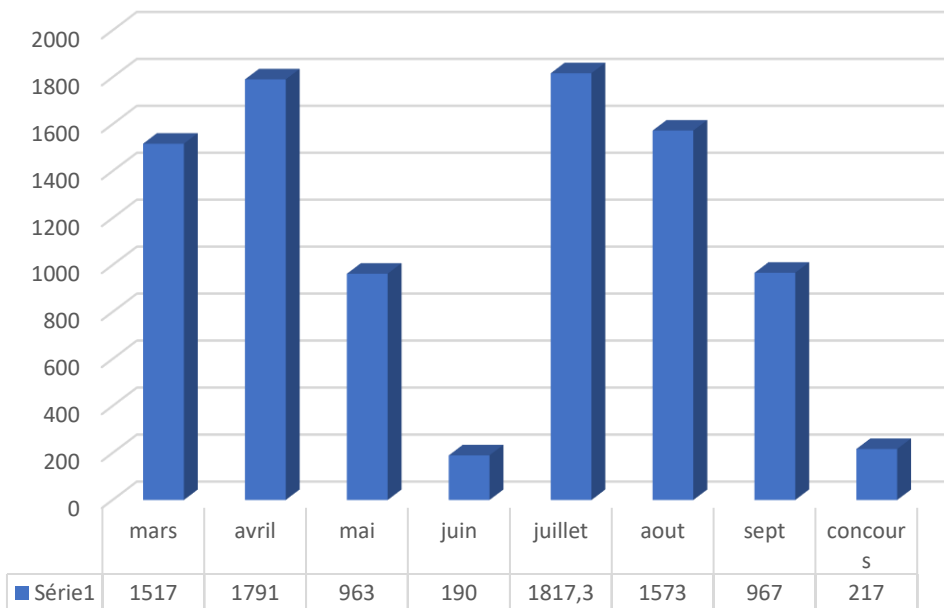
RÉPARTITION DES RECETTES



LACHERS 2023: 9035 KG



Répartition lâchers par mois (9035 Kg)



TRUITES DISPONIBLES POUR 2024

Répartition des truitelles nées en 2023			8,9 truites/kg	le 18 sept 2023	
	surface	% /surface	poids T	nombre T	Truites/m2
Bassin N° 1	66,5 m2	12,97 %	532,0 kg	4735	71,2 T / m2
Bassin N° 2	48,5 m2	9,46 %	328,0 kg	2919	60,2 T / m2
Bassin N° 3	65 m2	12,68 %	Arc en Ciel	874	13,4 T / m2
Bassin N° 4	49 m2	9,56 %	315,0 kg	2804	57,2 T / m2
Bassin N° 5	94 m2	18,33 %	635,0 kg	5652	60,1 T / m2
Bassin N° 6	88,8 m2	17,32 %	606,0 kg	5393	60,7 T / m2
Bassin N° 7	101 m2	19,70 %	685,0 kg	6097	60,4 T / m2
	512,8 m2	100,00 %	3101,00	27599	

en 2023 34000 truitelles transférées vers bassins de 1 à 7
37000 truites étaient disponibles fin 2022 contre 28500 fin 2023

soit -25%

Cette baisse importante est due:

- A une mortalité importante au stade alevins
- A la fuite d'alevins de leur bassin
- A un épisode de maladie au mois de juillet



HISTORIQUE DU DOSSIER CLUB HALIEUTIQUE TOUT AU LONG DE L'ANNEE 2023

Le 13 juin 2023 à la demande de la fédération de pêche des hautes Pyrénées une réunion est organisée dans les locaux de l'AAPPMA de la gaule Louronnaise. Sont présents à cette réunion le Président de la fédération, les vice-présidents et le directeur, pour l'AAPPMA le bureau et des membres du conseil d'administration. L'objet de cette réunion est d'informer l'AAPPMA qu'une *"convention d'engagement et de réengagement au club halieutique interdépartemental"* a été signée par la fédération des Haute Pyrénées et que la situation de l'AAPPMA la Gaule Louronnaise doit être régularisée car à ce jour l'association est considérée comme partiellement réciproitaire et que suite à la signature de cette nouvelle convention cette situation ne sera plus possible.

Deux options sont proposées à l'AAPPMA :

- Ne plus vendre de cartes "parcours touristique la Gaule louronnaise sur les cours d'eau, éventuellement continuer à proposer ces cartes sur les lacs d'Avajan et de Loudenvielle. Dans ce cas l'association pourrait continuer d'adhérer au club halieutique interdépartemental.
- Si l'association continue de vendre ces cartes, elle deviendra non réciproitaire et ne pourra plus adhérer au club halieutique. D'autre part l'association ne pourra pas non plus prétendre à la réciprocité départementale.

Après de longs échanges l'AAPPMA indique que l'abandon de la vente de ces cartes est impossible car plus de 80% de ses ressources proviennent de la vente de ces cartes et que l'AAPPMA ne pourrait plus fonctionner dans son mode actuel. Pour rappel gestion d'une pisciculture, travaux en rivière de protection de l'environnement etc.....

Le 8 juillet réunion du conseil d'administration de la gaule Louronnaise qui décide de ne pas accepter l'abandon de la vente de cartes parcours touristique. D'organiser une réunion avec tous les maires de la vallée du Laron et de se rapprocher d'un avocat conseil.

Mi-juillet organisation de la réunion avec les maires de la vallée du laron au bureau de l'AAPPMA à Avajan. Un point à également été fait avec les maires qui n'ont pu participer à cette réunion.

Le 8 aout premier rendez-vous avec un avocat spécialisé en droit administratif à Tarbes. A l'issue de cette entrevue, il nous propose d'envoyer un courrier pour essayer de trouver une solution. Un courrier est donc envoyé par l'avocat au Président de la Fédération, avec copie au Préfet et au président du Conseil Départemental.

Le 16 septembre réunion conseil d'administration qui propose d'avoir une nouvelle réunion avec la fédération, pour négocier un compromis.

Le 2 octobre nouvelle réunion avec la fédération qui reste sur sa position initiale : si pas d'abandon de la carte "parcours touristique" l'AAPPMA deviendra non réciproitaire et la fédération interdira sur le logiciel carte de pêche.fr la possibilité de vendre des cartes interfédérales (cartes avec timbre halieutique) et rappelle que l'AAPPMA ne bénéficiera plus de la réciprocité départementale. L'AAPPMA prend acte de cette décision.

Le 3 octobre rendez-vous avocat pour étudier la suite à donner. Il est décidé d'envoyer un courrier aux adhérents titulaires d'une carte de pêche à la Gaule Louronnaise pour les informer sur la situation et leur expliquer quelle carte de pêche ils auront besoin en 2024.

- Un pêcheur qui souhaitera pratiquer son activité sur la vallée du Louron devra être titulaire d'une carte fédérale à la gaule louronnaise (85€) et d'une carte parcours privé (ancienne carte parcours touristique).
- Un pêcheur qui souhaitera en plus pêcher sur une autre AAPPMA (par exemple Arreau) devra en plus reprendre une autre carte fédérale ou interfédérale.
- Il est donc conseillé à tout pêcheur qui souhaite pratiquer ailleurs de prendre une carte interfédérale dans l'AAPPMA de leur choix (carte à 110€), puis une carte à l'association la gaule Louronnaise, ils n'auront alors plus à payer la CPMA, qu'ils auront déjà réglé avec la carte interfédérale, cette carte leur coûtera 42€. Ils devront bien sur prendre en plus la carte parcours privé du Louron.

Le 13 novembre réunion du conseil d'administration pour validation de la lettre envoyée aux adhérents et détermination des nouveaux tarifs de la carte parcours privé.

- Carte 3 jours ouverture : 36€
- Carte saison : 70€
- Carte journée : 9€
- Carte semaine : 32€
- Carte quinzaine : 42€

Il est également décidé de faire bénéficier d'une réduction, seulement les personnes en résidence principale sur la vallée du Louron. La carte leur coûtera 25€, un point a été fait avec toutes les communes de la vallée pour déterminer qui est réellement en résidence principale. Une liste des personnes ayant droit a ainsi été établie. Toute personne absente de cette liste mise à disposition des détaillants et qui souhaite bénéficier de ce tarif devra fournir une attestation signée du maire de la commune justifiant qu'il est en résidence principale.

Le 16 novembre envoi du courrier AAPPMA aux titulaires d'une carte de pêche de l'association

Le 25 novembre réunion du conseil d'administration suite à la demande de membres de continuer à négocier avec le club halieutique. Il est décidé de refaire un point avec l'avocat.

Le 15 décembre envoi par mail par la fédération des Hautes Pyrénées aux adhérents de l'AAPPMA la gaule Louronnaise pour faire un point sur la situation de leur point de vue. Décision prise par le bureau de la fédération le 8 décembre. Information faite également sur twitter sur la saison 2024 pour pêcher dans la vallée du Louron par le président de la Fédération.

Le 20 décembre nouveau rendez-vous avec notre avocat, pour étudier la poursuite devant une juridiction.

Le 6 janvier, nouvelle réunion du conseil d'administration. Il est décidé de ne pas donner suite devant la justice pour cette affaire.

Pour la saison 2024 il est donc impératif d'être titulaire d'une carte de pêche fédérale la gaule Louronnaise et de la carte parcours privé sur tout le territoire de l'AAPPMA. La limite aval se situe désormais au niveau de la limite entre les communes d'Arreau et de Cazaux Débat, un panneau va être mis en place. Concernant les lacs d'altitude obligation d'être titulaire de la carte fédérale et de la carte parcours privé, à l'exception des lacs de Caillaouas et Pouchergues pour lesquels le timbre halieutique est obligatoire.

BILAN SAISON 2023 et PERSPECTIVES 2024

La saison 2023 a été halieutiquement une réussite avec des indicateurs toujours en progression, vente de cartes, lâcher de poissons, pêches d'inventaire Preuve que notre modèle économique correspond aux attentes des pêcheurs d'aujourd'hui toujours plus nombreux malgré la nécessité de devoir s'acquitter d'une carte spécifique la Gaule Louronnaise.

Comme les années précédentes les bénévoles ont répondu présents aux nombreuses sollicitations, pour les déversements de poissons, mais aussi pour les actions à réaliser dans notre pisciculture.



Nous avons également participé à l'animation touristique de la vallée, concours de pêche, journée enfants, communication dans les médias



Nous avons également fait le nécessaire pour ouvrir dès l'ouverture 2024 un parcours enfants supplémentaire sur la commune de Loudenvielle, qui à n'en pas doute connaîtra vu son profil un vif succès. Pour rappel l'AAPPMA a toujours fait le choix d'emmener les enfants à découvrir la pêche, en appliquant la gratuité jusqu'à seize ans de la carte parcours privé.



Limite amont : la chute d'eau

limite aval : la passerelle



En 2023, le conseil d'administration a été fortement sollicité, avec le dossier club halieutique, dont l'historique a été détaillé dans les pages précédentes. Nous aurions bien sur préféré trouver une solution avec les différents interlocuteurs, malheureusement ça n'a pas été possible.

Nous sommes conscients de la gêne pour nos adhérents, par la complexité pour continuer à être en règle, et aussi par rapport à l'augmentation liée à cette nouvelle situation. Concernant ce dernier point, nous avons fait l'effort de diminuer le prix de la carte saison de 100 à 70 €. Nous avons également dû uniformiser le prix des cartes saison. Concernant les autres augmentations, elles sont liées à la conjoncture actuelle, le prix des aliments a explosé, le prix des poissons, du carburant

Pour ce qui est de l'avenir, l'année 2024 sera décisive, nous serons vigilants pour continuer à équilibrer nos budgets. L'inconnu étant bien sur la fréquentation de nos parcours, notre budget étant totalement lié à la vente de nos cartes. Dans l'attente, nous avons suspendu tout investissement et toute dépense non fortement obligatoire